

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le sept janvier deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le trois janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : MM. Sylvain DELEVILLE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, Hélène LAGRANGE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Mme Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, Adeline ROUX, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. René LEMERLE a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ, M. Jean-Claude PROST a donné pouvoir à M. Jean-Marc LAVIGNE, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, Mme Danielle RANCY a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER

Secrétaire de séance : M. Yves FERRIER

2025-07 : AIDE AUX VICTIMES ET SINISTRÉS DE MAYOTTE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au passage du cyclone Chido le 14 décembre 2024, les collectivités ont la possibilité de verser un don sous forme d'un virement auprès de l'Etat via un fonds de concours.

Ce fonds de concours 1-2-00498 « Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles » permet de comptabiliser les dons qui contribueront à l'aide d'urgence pour les sinistrés et à la reconstruction de l'île.

M. le Maire propose au conseil municipal d'effectuer un don de 2 000 € et de prévoir la dépense au budget 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de verser un don d'un montant de 2 000 € au fonds de concours 1-2-00498 pour apporter une aide d'urgence pour les sinistrés et la reconstruction de l'île,
- PREVOIT la dépense au budget 2025 – imputation 65731.

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 7 janvier 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 8 janvier 2025

Le Maire,
Vincent MAZIN

Le secrétaire de séance,
Yves FERRIER

